VILLE DE SAINT-QUENTIN

OBJET

AMENAGEMENT ET URBANISME - Cession de parcelles rue Saint-Laurent et rue d'Epargnemailles.

-=-

Rapporteur : Mme le Maire

Date de convocation : 20/09/16

Date d'affichage : 20/09/16

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 45

Nombre de Conseillers votant : 44

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 SEPTEMBRE 2016 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. le Dr Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme le Dr Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Colette BLERIOT, M. Bernard DELAIRE, M. Serge MARTIN, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Yves DARTUS, Mme Djamila MALLIARD, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, Mme Yvonnette SAINT-JEAN, M. Xavier BERTRAND, M. le Dr Jean-Claude NATTEAU, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CARAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Christine LEDORAY, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, M. Florian DEMARCQ, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ, M. Stéphane ANDURAND.

Sont excusés représentés :

Mme Maryse SEFIKA représenté(e) par M. Bernard DELAIRE, Maître Philippe VIGNON représenté(e) par Mme Monique RYO

Secrétaire de Séance : Najla BEHRI

Dans le cadre de son projet de construction d'une structure de plus grande importance pour SOS Médecin, la société LEGENDES s'est manifestée pour se porter acquéreur de diverses parcelles cadastrées :

- DE 93 en partie, de 173 m², située 5 rue Saint-Laurent,
- DE 94 en partie, de 119 m², située 3 rue Saint-Laurent,
- DE 95 en partie, de 120 m², située 1 rue Saint-Laurent,
- DE 96 en partie, de 254 m², située 10 rue d'Epargnemailles.

Un accord est intervenu pour réaliser cette transaction au prix de 82 €/m² (hors frais et taxes), conformément à l'avis de France Domaine.

La délimitation et la superficie exacte seront déterminées par le géomètre missionné par le vendeur.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) de décider de la vente au prix de 82 €/m² (hors frais et taxes) des parcelles cadastrées DE 93p, DE 94p, DE 95p et DE 96p à la société LEGENDES ou à toute autre personne morale ou physique s'y substituant et ce, aux conditions exposées dans le présent rapport ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à remplir toutes formalités et à signer tous documents relatifs à cette cession ;

3°) de charger le notaire de l'acquéreur d'établir l'acte notarié correspondant, étant entendu que les frais d'acte et honoraires du notaire seront à la charge de l'acquéreur.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

M. le Dr Jean-Claude NATTEAU ne prend pas part au vote.

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE ST-QUENTIN (Aisne)

Frédérique MACAREZ
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur
002-210206660-20160926-36589-DE-1-1
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/10/16
Publication : 29/09/16
Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Fiche modifié le 03/05/2016

DESTINATAIRES SOS MEDECIN
(secteur Pierret/Epargnemailles)

Orthophoto

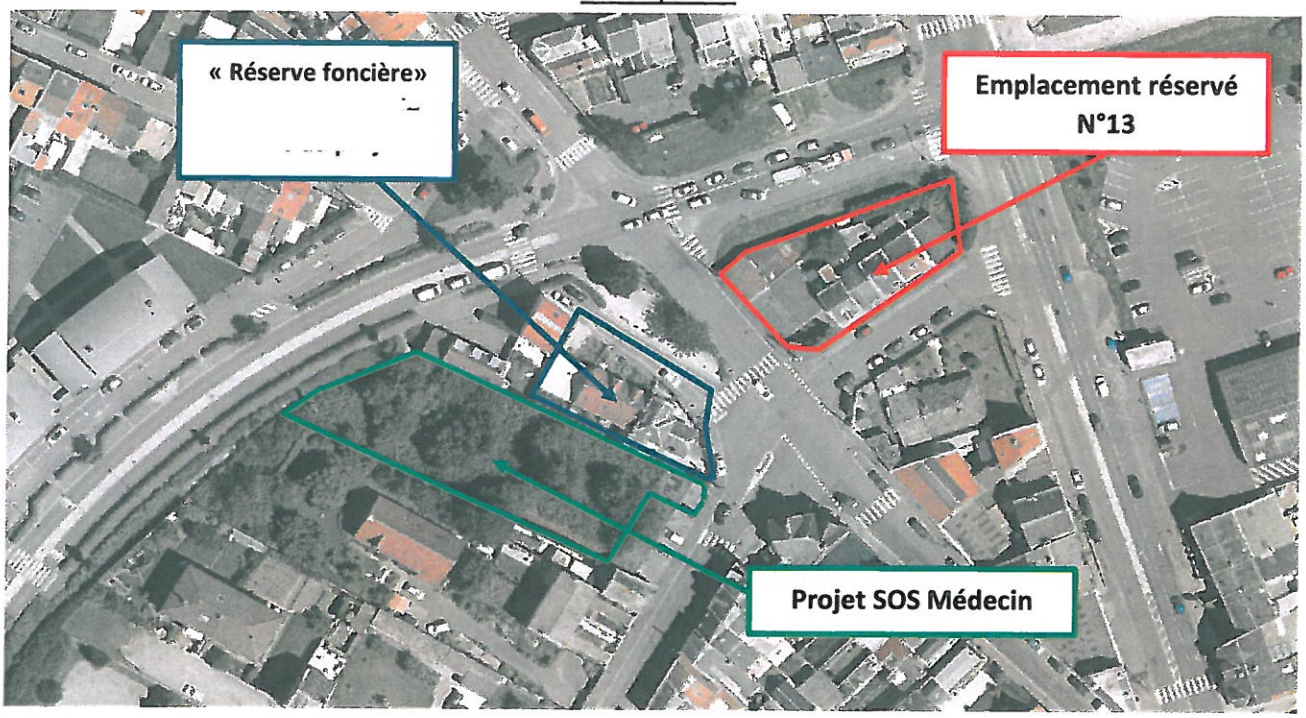
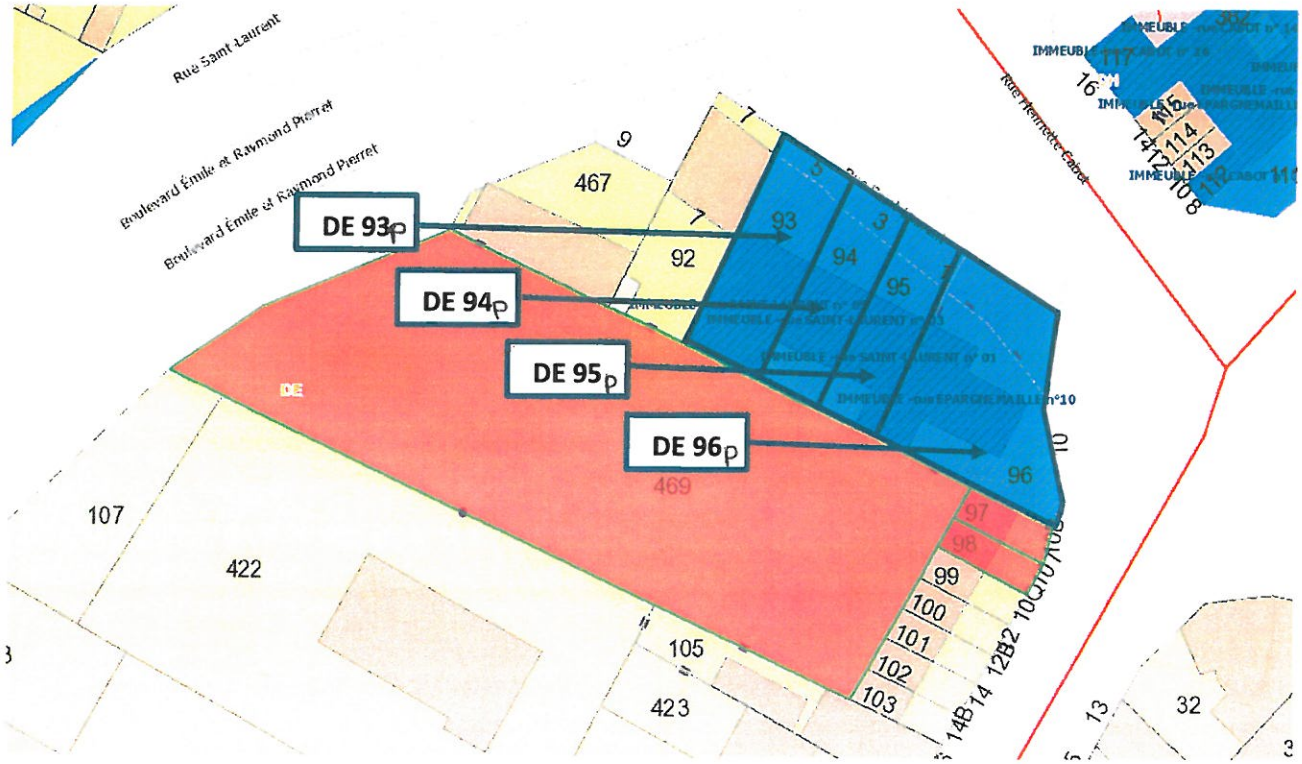
Vue cadastrale